

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA COOPERATION ET DE LA FRANCOPHONIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL X

DU 4. Juin 1993

□ DECRET N° 93-260 /ETR-SG/DAAF/DP.
portant nomination de Monsieur
(Daniel) ABIBI en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent de la Républi-
que du Congo auprès de l'Organisation
des Nations Unies (O.N.U.) à NEW-YORK.-

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Réfonte du Statut
Général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 79/658 du 1er Décembre 1979 portant restructura-
tion des Ambassades de la République du Congo ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 82/953 du 2 Novembre 1982 fixant le régime des frais
de transport des effets des diplomates, personnels administratifs et techniques
mutés ou rappelés définitivement en République du Congo
(/u le Décret n° 85/1147 du 4 Octobre 1985 fixant le régime de rémun-
ération applicable aux Personnels diplomatiques, consulaires et assimilés et
aux Personnels administratif en poste dans les Services Extérieurs du Ministère
des Affaires Étrangères et de la Coopération ;
(/u le Décret n° 85/298/MAEC-SG/DAAF/DP du 16 Mars 1985 portant nomi-
nation de Monsieur ADOUKI Martin en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plé-
nipotentiaire, Représentant Permanent de la République du Congo auprès de l'ONU
à NEW-YORK ;
(/u le Décret n° 90/520 du 10 Septembre 1990 portant Attributions
et Organisation du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ;
(/u le Décret n° 91/050 du 5 Mars 1991 portant fixation de la solde
de base des fonctionnaires et Agents contractuels de la République du Congo ;
(/u le Décret n° 92/181 du 16 Mai 1992 portant Statut Particulier
du Cadre des Agents des Services diplomatiques et consulaires ;
(/u le Décret n° 92/415 du 25 Juillet 1992 fixant le régime des
indemnités de déplacement des Agents de l'État ;
(/u le Décret n° 92/555 du 19 Août 1992 fixant la durée des affecta-
tions dans les Postes diplomatiques et consulaires ;
(/u l'Arrêté n° 1864 du 19 Août 1992 portant Codification de la
Rotation Diplomatique ;
(/u le Décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

DECRETE ,

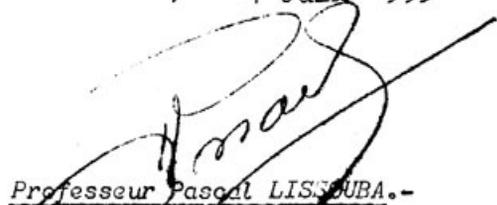
.../...

ARTICLE 1ER : Monsieur Daniel ABIBI, Professeur de 2^e Classe 6^{ème} échelon de l'Université Marien NGOUABI, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à NEW-YORK, en remplacement de Monsieur ADOUKI (Martin) appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie ; le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à la Mission Permanente de la République du Congo à NEW-YORK, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.-

Brazzaville, le 4 Juin 1993

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,



Professeur Pascal LISSOUBA.-

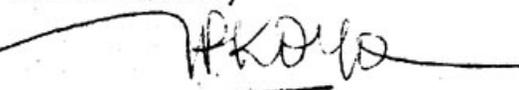
Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
la Coopération et de la Francophonie,


Claude-Antoine DA COSTA.-
Benjamin BOUKOULOU.-

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,

Le Ministre des Finances et
du Budget,


Jean-Prosper KOYO.-
Clément HOUMBA.-

AMPLIATIONS :

- PR 2
- PM 2
- MAECF 2
- HFB 2
- MFPRA 2
- SGAECF 2
- DAAF/DP 4
- DGB 3
- DGFP 3
- UNIVERSITE 2
- MARIEN NGOUABI... 2
- DGCF 2
- SGG 4
- JORC 2
- MICONU 4
- INTERESSE 2
- DOSSIER 3
- ARCHIVES 2.

